



Grenville•sur•la•Rouge

DE CŒUR ET DE NATURE

AVIS PUBLIC

Avis public est donné que le conseil municipal statuera, sur la **demande de dérogation mineure qui suit**, lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le 4 Septembre 2018 à 19h, à l'hôtel de ville situé au 88, rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge.

1. (2103) route 148 / lot 16A-3 rang 2 du cadastre du Canton de Grenville

La demande est à l'effet d'autoriser la construction d'une résidence ayant une marge latérale projetée de 1.9 mètre, et ce, contrairement au règlement de zonage No RU-902-01-2015 qui exige, à la grille des spécifications de la zone V-14, une marge latérale minimale de 5 mètres.

2. 15 rue Poliseno / lot p8A rang 6 du cadastre du Canton de Grenville

LA demande est à l'effet d'autoriser la construction d'un garage attaché ayant une marge avant projetée de 1.2 mètre et une marge latérale de 1 mètre et ce, contrairement au règlement de zonage No RU-902-01-2015 qui exige, à la grille des spécifications de la zone V-06, une marge avant minimale de 8 mètres et une marge latérale minimale de 5 mètres.

3. 1343 route 148 / lot p1D rang 2 du cadastre du Canton de Grenville

La demande est à l'effet d'autoriser la transformation d'une résidence, située au 1347 route 148, en garage. Ce futur garage sera plus haut que la résidence du 1343 route 148 et ce, contrairement au règlement de zonage No RU-902-01-2015 qui indique, à l'article 136, que la hauteur maximale du garage est celle du bâtiment principal.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de cette séance.

DONNÉ À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, ce seizième (16^e) jour du mois d'Août deux mille dix-huit (2018).

PUBLIC NOTICE

Public Notice is hereby given that the Municipal Council will decide on the following requests for minor exemption at a special meeting to be held on September 4th at 7:00 pm at the Town Hall at 88 rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge.

1. 2103) route 148 / lot 16A-3 rang 2 of the cadastre of the Township of Grenville
The application is to authorize the construction of a residence with a projected with lateral margin of 1.9 meters contrary to the zoning bylaw No RU-902-01-2015 which requires zone V-14, a minimum lateral margin of 5 meters.
2. 15 rue Poliseno / lot p8A rang 6 of the cadastre of the Township of Grenville
The application is to authorize the construction of a attached garage with a projected margin of 1.2 meters and a lateral margin of 1 meter, contrary to the zoning bylaw RU-902-01-2015 which requires, at the specification grid of zone V-06, a minimum front margin of 8 meters and a minimum lateral margin of 5 meters.
3. 1343 route 148 / lot p1D rang 2 of the cadastre of the Township of Grenville
The application is to authorize the conversion of a residence located at 1347 route 148, into a garage. This futur garage will be higher than the residence of 1343 route 148 and this, contrary to the zoning bylaw No RU-902-01-2015 which indicates in article 136, that the maximum height of the garage is that of the main building.

Any interested person may be heard by the Council with respect to this application at that session.

DONNÉ À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, ce quinzième (16^e) jours du mois d'Août deux mille dix-huit (2018).



Marc Beaulieu
Directeur Général